

**Longueur parcours**  
▶ 1<sup>ère</sup> catégorie : 10,1 Km



Domaine privé / Non réciprocaire

**AAPPMA «Les Pêcheurs de la Serre et du Vilpion» de MARLE**  
Actualisation : Saison 2023

**Légende cartographique**



Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole



Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA



Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code  
Cartographie interactive  
des parcours de pêche

Dépositaire

- Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ  
[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)



**En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :**  
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,  
- la Gendarmerie au 17,  
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

*Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA*